



Compte rendu de l'assemblée générale du 12 décembre 2018, qui s'est tenue au golf de L'ILE d'OR.

Les 27 clubs adhérents sont représentés soit par leur délégué, soit par le suppléant. Tous les membres du Conseil d'Administration sont présents, ainsi que 4 des 5 membres d'honneur (Jean Pierre BARRAUD est excusé). Les délégués ou suppléants, ainsi que les membres d'honneur ont reçu leurs bulletins de vote pour le renouvellement du tiers sortant, conformément à l'article 11 des statuts de notre association, lors de l'émargement de la feuille de présence.

La séance est ouverte à 10h30 par le Président Jean Paul GONNET

Il commence son rapport moral en remerciant en premier lieu les membres d'honneur de leur présence et pour l'intérêt qu'ils portent à l'association et en second lieu les nouveaux délégués accompagnés par les anciens délégués qui ont cessé ou vont cesser leur fonction en 2018. Ces derniers sont remerciés pour leur dévouement tout au long de leur activité.

Son rapport moral complet sera visible sur le site, dans la plaquette 2019. Il met l'accent sur:

- la bonne gestion financière de l'association validée par Patrice LEZLA, notre vérificateur des comptes, invité et présent, et lui donnera la parole après l'exposé du trésorier.
- l'effectif record de 1464 membres en 2018,
- le respect et la courtoisie qui doivent rester de mise lorsque des avis ou critiques sont exprimés sur le fonctionnement de l'association, ses statuts ou son règlement intérieur.

Le Président évoque ensuite la journée de clôture, il remercie les délégués de GUERANDE, du CROISIC et de La BRETESCHE pour la bonne organisation des rencontres sur leur golf, déplorant que ces rencontres aient été arrêtées à cause d'un très mauvais temps. Il les remercie aussi pour l'organisation parfaite de la soirée de gala et l'excellent repas.

Les rencontres de la journée finale 2019 auront lieu en Vendée et la soirée de gala à SOULLANS.

Il donne ensuite la parole au trésorier.

Le trésorier, présente la situation financière 2018 dont les points principaux sont les suivants:

Les cotisations sont en hausse (+4.5%), en rapport avec l'augmentation du nombre de membres, les droits de jeu en légère baisse (-2.3%), les recettes comprennent aussi la participation à la soirée de gala et au total s'élèvent à 108 910,99 euros. Cette année nous avons aussi encaissé 12 480 euros pour la rencontre Bretagne/Pays de la Loire organisée sur les golfs de BAUGE et SABLE SOLESMES.

Les dépenses s'élèvent à 103 788,94 euros avec comme principaux postes, Les balles et les polos, les lots et trophées, la soirée de gala et les pots de l'amitié. Ce dernier point fera l'objet de remarques sur la grande disparité entre les différents clubs selon les modalités d'organisation de ces pots. Il est rappelé que 2,50 euros sont alloués par inscrit à la compétition et que cela constitue un budget à ne pas dépasser.

Les dépenses relatives à la rencontre Bretagne/Pays de la Loire sont de 10 699,10 euros portant le total général des dépenses à 114 488,04 euros.

Alors que le budget prévisionnel pour 2018 était construit pour être légèrement déficitaire c'est un résultat bénéficiaire de 6 902,95 euros qui est enregistré.

La parole est donnée à Patrice LEZLA, vérificateur des comptes. Il certifie que la gestion a été menée avec rigueur et que chaque dépense, contrôlée par prélèvement, fait l'objet d'un justificatif. Il a demandé au trésorier que pour chaque exercice les comptes soient désormais arrêtés au 30 novembre. Il confirme que les comptes présentés sont sincères et véritables.

L'assemblée est invitée à donner quitus au Président pour son rapport moral, celui-ci lui est donné à l'unanimité moins sa propre voix, puis elle est invitée à donner quitus au trésorier, celui-ci lui est également donné à l'unanimité moins sa propre voix.

Le Trésorier présente alors le budget prévisionnel 2019, construit avec prudence et sur la base d'une cotisation qui reste à 40 euros comme en 2018.

Vient le moment de procéder à l'élection des membres du CA, pour remplacer le tiers sortant. Le secrétaire informe qu'il y a 4 candidats, 3 des membres sortants et 1 nouveau candidat. Le suppléant du candidat (en son absence excusée), présente à l'assemblée son cursus. Le secrétaire propose un scrutin à bulletin secret. Un délégué et un administrateur recueillent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Le secrétaire est alors invité à présenter les dispositions prises et validées en CA le 14 novembre pour la saison sportive 2019 (voir le CR du CA sur notre site).

Avant de présenter les calendriers il commente les statistiques de participation par formule de jeu et les contraintes sportives extérieures à l'association (trophées seniors de la Ligue et autres compétitions) qui ont été prises en compte pour construire les calendriers 2019.

Les différences par rapport à 2018 sont commentées par formule de jeu.

Les match-plays :

Pas de changement c'est la même organisation qu'en 2018 (1/8ème, 1/4, 1/2 et finale) avec des rencontres aller et retour dans la même semaine, principalement le mardi et le jeudi. Seules les finales se dérouleront sur parcours neutre et si possible unique.

Les 16 clubs de chacune des 3 divisions sont toujours répartis en deux zones (Est et Ouest) et les rencontres ont été tirées au sort par le Président au cours du CA du 14 Novembre parmi les 8 clubs de chaque zone,

Le secrétaire, sans changer les matchs, a inversé certaines rencontres aller et retour afin d'éviter que les équipes A et B d'un même club ne se retrouvent à domicile le même jour.

Les tableaux ont été adressés aux délégués pour réserver les départs sur les parcours.

Les Greensomes :

Maintien des 5 rencontres lors de chacun des deux tours de qualification sur 18 trous. Pour le 2^{ème} tour qui aura lieu uniquement sur les 4 parcours de 9 trous de la région, il n'y aura qu'une seule journée pour les clubs d'ALENCON et de St SEBASTIEN et deux journées pour les clubs du CROISIC et de SAUMUR. Les équipes des clubs les plus proches joueront si cela est possible le matin. En 2018 SAUMUR a organisé des départs par 6 (3 équipes), après les 6 drives il n'y a plus que 3 balles en jeu. Tout s'est parfaitement déroulé ce qui augmente la capacité d'accueil pour les parcours 9 trous.

RAPPEL: à l'origine les greensomes ont été mis en place pour les parcours 9 trous.

Le CA souhaite toujours encourager la participation sur les parcours 9 trous, il y aura donc un classement par jour au CROISIC et à SAUMUR avec attribution de lots et de points sur chaque jour.

Attention une équipe ne pourra pas jouer 2 jours de suite sur les 9 trous.

Comme en 2018 les points de la finale 2019 seront augmentés (40 pts, 38, 37...), pour encourager toutes les équipes qualifiées à y participer et ainsi avoir la possibilité de se replacer voire de remporter le trophée, même en étant éloignées au classement. Pour avoir plus d'équipes en finale il est décidé d'augmenter le nombre d'équipes qualifiées: 25 équipes en brut et 45 équipes en net.

Le trophée Michel Rault :

Les mêmes dispositions qu'en 2018 sont reconduites. Les deux parcours choisis par l'ex-Président sont **NANTES ERDRE** pour le 1^{er} tour (21 mai) et pour le 2^{ème} tour **BAUGE** (4 juin).

Le départage des joueurs à égalité après addition des scores des deux jours se fera sur le meilleur score, en brut pour le trophée et en net pour le critérium, qu'il ait été réalisé sur le 1^{er} ou le 2^{ème} tour. Les vainqueurs du trophée et du critérium recevront une coupe lors de la soirée degala.

Les rencontres en Stableford

Il y aura en 2019, 3 zones. L'une la zone 3 reprend les clubs de la zone EST avec réintégration de l'équipe d'Angers mais sans l'équipe d'Avrillé reversée en Zone 1 par le tirage au sort.

Les zones 1 et 2 ont été constituées par tirage au sort sans tenir compte de la position géographique, toutefois les 4 clubs ayant les plus grands effectifs ont été répartis 2 par 2, par tirage au sort, pour éviter autant que faire se peut les «sureffectifs» d'inscrits aux compétitions.

Le calendrier 2019 est alors établi, il sera adressé à chaque délégué afin qu'il valide avec chaque Directeur de golf la possibilité de recevoir sur les dates retenues pour les compétitions.

Les clubs ne jouant pas sur les mêmes parcours, le **Classement général** des équipes est supprimé (il n'y a plus de trophée Jean BENTZ), les classements par zones sont plus significatifs et ils seront pris en compte pour les récompenses lors de la soirée de gala.

Les classements cumulés du championnat par équipes prendront en compte les 9 tours. Les trophées les trophées Inter-Zones, concerneront :

- * Pour le trophée JULAUDE : Le club classé premier de chacune des 3 zones.
- * Pour le trophée Honneur : Les clubs classés 2èmes et 3èmes des 3 zones.
- * Pour le trophée Promotion : Les clubs classés 4èmes et 5èmes des 3 zones.

Les classements individuels cumulés, en brut ou en net par série, seront établis en ne prenant en compte que les 8 meilleures performances.

Le prix VETERAN brut (mixte) est maintenu pour chacune des 54 rencontres de stableford mais il n'y aura pas de classement cumulé vétérans brut sur l'année.

Qualification pour la rencontre Bretagne Pays de la Loire de l'année 2020 :

Les 5 premiers de chaque zone seront qualifiés ainsi que le meilleur 6ème des 3 zones, club ayant le meilleur total de points stableford (départage des clubs en cas d'égalité pour tous les classements par zone : total des scores sur les 5 dernières rencontres, puis les 4 dernières, etc.)

Rencontre Bretagne / Pays de la Loire 2019 :

Elle aura lieu dans le finistère (sur les golfs de l'Odet et de Cornouaille).

Les clubs qualifiés pour la rencontre 2019 sont les 5 premiers de chaque zone

soit : **AVRILLE, BAUGE, SARGE, LAVAL, ANJOU**

La **BAULE, GUERANDE, PORNIC, NANTES ERDRE, SAVENAY**

La **DOMANGERE, Les FONTENELLES, PORT BOURGENAY, St JEAN de MONTS, Les SABLES d'OLONNE** et le meilleur 6^{ème} de 2018 : **NANTES VIGNEUX**

Et en cas de désistement les autres 6èmes des groupes soit : **St SEBASTIEN** puis **SAUMUR**. Il est rappelé aux délégués que le trophée par région se joue en NET (perdu de 4pts en 2018)

Journée de clôture de la saison et soirée de gala 2019 :

Elle aura lieu en Vendée sur les parcours de **St JEAN de MONTS** et des **FONTENELLES**.

Les clubs seront affectés sur l'un de ces 2 parcours par tirage au sort lors de la rencontre Bretagne/Pays de la Loire en septembre 2019.

Le secrétaire informe que les calendriers 2019 (matchs-play, greensomes, TMR et stableford par équipes) seront envoyés dès que possible et que la **confirmation de la disponibilité des parcours et les prix des green-fees manquants sont attendus pour le 15 janvier au plus tard**.

Avant de passer aux questions diverses, le Président proclame les résultats de l'élection des membres du CA :

Inscrits (Nb de voix) = 151 Votants = 150 Bulletin nul = 0 Exprimés = 150

Les quatre élus sont : **BALAGUER Patrick (150 voix), HAMONEAU Jean Claude (150 Voix), PASQUIER Nicole (150 voix) et SOUL Daniel (150 voix)**

Puis le président donne quelques informations :

La couleur des polos pour 2019 sera blanche (pour les messieurs et pour les dames).

Il soumettra au CA de juin des évolutions possibles notamment sur les ayant droits et les conditions de versement des indemnités kilométriques.

Questions diverses abordées lors de l'AG:

- 1 La demande de passer virement bancaire pour les différentes transactions avec la trésorerie n'est pas retenue
- 2 Pour le classement par **équipes**, **convertir en point le classement du jour** (par exemple 6 points au premier, 4 au deuxième, 3 au troisième et ...)
Cette demande a déjà été refusée à plusieurs reprises.
- 3 **Augmenter le nombre de joueurs contribuant au résultat de l'équipe** (passer à 6 ou 7). Cette demande sera étudiée lors du CA en juin 2019 pour éventuellement 2020
- 4 Pour le **classement par équipe** ne comptabiliser que les **8 meilleures performances sur 9 rencontres**. Le classement restera établi sur 9 rencontres comme dit supra.
- 5 Pour **limiter le nombre de joueurs**, pourquoi ne pas baisser l'index pour entrer membre SGPDLL à 27 au lieu de 28,4 ?

Le CA ne souhaite pas écarter celles et ceux qui baissent leur index à 28.4 dans l'espoir d'adhérer.

- 6 **Proposition de se passer du conseil d'administration** et que les réunions de décision se fassent à 27 (délégués)

Les statuts instaurent le **CA comme instance de décision** pour éviter les réunions interminables du début de l'association.

- 7 Tous les membres devraient se sentir concernés par le fonctionnement et que les membres du CA ne sont pas censés avoir toutes les clefs pour trouver les meilleures solutions.

Même réponse qu'à la question précédente.

Le président remercie l'assemblée de son attention et invite le groupe à passer à table.

La séance est levée 13h35

Les membres du CA se réunissent ensuite pour élire le bureau et préciser le rôle de chaque membre.

Fait le 21 décembre 2018

Le secrétaire Alain SMONDACK